

**Portant validation de la proposition de la société ENGM pour une mission de maîtrise d'œuvre de construction d'un bâtiment pour les services techniques**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée,  
Considérant que l'offre de la société ENGM est économiquement la plus avantageuse,  
Considérant la nécessité de signer ce marché ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la société ENGM pour une mission de maîtrise d'œuvre de construction d'un bâtiment pour les services techniques

D'indiquer que le paiement se fera par phase comme présenté dans les documents du marché